



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2019-034

PUBLIÉ LE 26 MARS 2019

# Sommaire

## **73\_PREF\_Präfecture de la Savoie**

73-2019-03-25-005 - Arrêté portant agrément de la SCI TABLE 602 pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises (2 pages)

Page 3

73-2019-03-25-006 - Commission départementale d'aménagement commercial - ordre du jour du 11 avril 2019 (1 page)

Page 6

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2019-03-25-005

Arrêté portant agrément de la SCI TABLE 602 pour  
l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises

**ARRETE PREFECTORAL n° DCL/BRGT/A2019-95  
portant agrément de la SCI TABLE 602 pour l'exercice  
de l'activité de domiciliation d'entreprises**

**LE PREFET DE LA SAVOIE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

**Vu** le code du commerce, notamment les articles L123-11-3, L123-11-4, L123-11-5, L123-11-7 et R123-166-1 à R123-66-5 ;

**Vu** le code monétaire et financier, notamment les articles L561-37 à L 561-43 et R561-43 à R561-50 ;

**Vu** l'ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

**Vu** le décret n°2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8° 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions ;

**Vu** le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;

**Vu** la demande présentée par Madame Cécile MERIGUET et Monsieur Thibaut BOURDON, gérants de la la SCI TABLE 602 dont le siège social est situé 31 rue du Nivolet - 73000 CHAMBERY ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

**Article 1er** : La SCI TABLE 602 gérée par Mme Cécile MERIGUET et M. Thibaut BOURGON, dont le siège social est situé 31 rue du Nivolet à CHAMBERY est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation pour :

- l'établissement dont les locaux sont situés 31 rue du Nivolet (immeuble Le Vert Galant -280 avenue du Comte Vert) 73000 CHAMBERY,

**Article 2** : Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

**Article 3** : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R123-166-2 du code du commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise de domiciliation seront portés à la connaissance du préfet, dans un délai de deux mois, dans les conditions prévues à l'article R123-166-4 du même code.

**Article 4** : En application de l'article R123-166-5 du code de commerce, le présent agrément peut être suspendu ou retiré dès lors que les conditions prévues aux II de l'article L 123-11-3 du code de commerce ne seront plus respectées.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Mme Cécile MERIGUET et M. Thibaut BOURGON , gérant la SCI TABLE 602 ainsi qu'à :

- M. le maire de Chambéry
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie
- M. le directeur départemental de la sécurité publique
- M. le directeur départemental des finances publiques

Fait à Chambéry, le 25 mars 2019

Le Préfet  
Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
signé : Pierre MOLAGER

73\_PREF\_Präfecture de la Savoie

73-2019-03-25-006

Commission départementale d'aménagement commercial -  
ordre du jour du 11 avril 2019

# **PREFECTURE DE LA SAVOIE**

## **Commission Départementale d'Aménagement Commercial**

**Réunion du 11 avril 2019**

### **ORDRE DU JOUR**

◇ 15h30 – RUFFIEUX :

Projet : demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant sur une demande de création d'un ensemble commercial par l'extension de 594 m<sup>2</sup> de la surface de vente du magasin U Express et la création d'une cellule commerciale de secteur 2 de 300 m<sup>2</sup>

◇ 16h00 – DETRIER :

Projet : demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant sur une demande d'extension d'un ensemble commercial par l'extension de 369,40 m<sup>2</sup> de la surface de vente de la jardinerie « Au p'tit coin fleuri » et changement d'enseigne en « GAMM VERT »